



Desolidariser un pret bancaire

Par **agios**, le **30/09/2013** à **00:01**

Bonjour

En 2005, mon concubin et moi avons acheté un terrain et une maison. Pour ce faire, la banque nous a accordé le prêt en étant co-emprêteur. Nous avons d'un commun accord rembourser mensuellement l'échéance en faisant 50/50.

En 2009, j'ai perdu mon emploi et mon concubin a du honorer seul les échéances. Par la suite nous nous sommes séparés et avons demandé à la banque de désolidariser le prêt bancaire, car mon ex concubin ne veut plus assurer cette somme. La banque a refusé de renégocier le prêt et a précisé qu'il fallait passer par un avocat et un notaire afin de changer les attributions de parts concernant le bien immobilier. Etant toujours à la recherche d'un emploi, j'ai également notre fille à ma charge.

Mes questions sont les suivantes :

Y-a-t-il un autre recours afin de préserver mes parts car je crains de me retrouver sans logement avec ma fille?

La banque peut- elle nous proposer une autre solution?

Merci de toute l'aide que vous pourrez m'apporter car je suis dans une impasse.

Par **Lag0**, le **30/09/2013** à **08:10**

Bonjour,

La banque n'a aucune obligation et aucun intérêt à modifier le prêt existant.

La seule possibilité de vous voir désolidarisée du prêt serait que vous revendiez vos parts du logement à votre ex ou que vous vendiez tous deux le logement à un tiers. Il faudrait ensuite rembourser le prêt en cours (ou que votre ex en fasse un nouveau s'il décidait de racheter vos parts).

Par **agios**, le **01/10/2013** à **04:17**

Merci pour votre réponse.